

ID: 034-213400880-20221122-2022_350-AI



Mairie de Cournonterral 12 rue Armand Daney 34 660 Cournonterral 04 67 85 00 11 Cournonterral, le 22 novembre 2022

DECISION n°2022-350

Marché de conception-réalisation pour la construction d'un groupe scolaire Désignation des candidatures retenues

Le Maire de Cournonterral,

Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L.2171-1, L.2171-2, L.2124-3, R.2124-3 et R.2171-15 concernant les marchés globaux de conception-réalisation et la procédure avec négociation,

Vu le procès-verbal de la réunion du jury du 26 octobre 2022 relatif aux candidatures,

Vu l'article R.2171-18 du Code de la Commande Publique relatif à la désignation des candidats admis à réaliser des prestations,

ARRETE

Article 1 – Les 3 groupements admis à présenter une offre sont :

- Groupement **BOUYGUES BATIMENT** Centre sud-ouest (mandataire) Co traitants : SARL Thomas Landemaine Architectes, BAM, SAS EGE, Auditori Home, AC2R, IMPULSE, EX et TERRA
- Groupement **SELVEA** (mandataire) Co traitants : BEC Construction LR, A+ Architecture, BETOM Ingénierie, Cap terre, A-Tech Midi, Gamma Conception
- Groupement **DARVER** (mandataire) Co traitants: Ossabois SA, Joulie TP, Coste Architecture, BETEM LR, Groupe Gamba, BET Grandes cuisines Rubio, C et G

Article 2 – Les candidats retenus seront invités à présenter leur offre. Le rejet de leur candidature sera notifié par l'acheteur aux candidats non retenus.

e Maire,

William A